

Université Laurentienne Sudbury, Ontario

Ecole de Traducteurs et d'Interprètes

Le développement croissant des échanges commerciaux, de la recherche scientifique et des relations internationales a rendu nécessaire la création de programmes menant à la formation de traducteurs et d'interprètes, dont les services sont de plus en plus en demande. Au Canada, le Service Civil a de très grands besoins en traducteurs de tout genre et, cela va de soi, en français et en anglais. L'industrie canadienne a également besoin de personnel connaissant les pratiques commerciales de l'étranger et par conséquent la langue de ces pays.

Ainsi l'Université Laurentienne a-t-elle créé un cycle d'études visant la formation de traducteurs et d'interprètes et qui mène à un diplôme de BSL (baccalauréat en science du langage). Ce programme d'études entend s'appuyer sur des méthodes linguistiques reconnues et il donnera entre autre un bon aperçu de la nature de la langue et une introduction aux problèmes linguistiques et terminologiques relatifs à la traduction.

Pour fin d'admission à l'Ecole, les candidats devront subir un examen d'entrée en mars ou en septembre. Cet examen se composera d'une vérification des connaissances en Anglais, en Français et dans une troisième langue (telle que choisie par le candidat).

Le nouveau programme, révisé en mai 1971, exige un minimum de six cours par année d'étude, et offre à l'étudiant l'occasion de suivre des cours intensifs en langue et en traduction et dans d'autres matières connexes.

Durant les deux premières années d'étude, anglophones et francophones suivent des cours quelque peu différents, de manière à chacun de poursuivre sa formation en langue suivant ses connaissances et sa langue maternelle. L'étudiant atteindra un certain niveau de bilinguisme ainsi que l'aisance dans la traduction de l'Anglais au Français et vice versa.

Après la deuxième année, l'étudiant ayant reçu une bonne formation dans les deux langues principales se lancera dans des études

plus spécialisées en lexicologie et en linguistique.

La quatrième année comprend entre autre des voyages d'étude auprès de sociétés et d'industries, de même qu'auprès du Bureau Fédéral de la Traduction à Ottawa, des Nations Unies à New York et l'Organisation Internationale de l'Aviation Civile à Montréal.

Le Rôle de l'Ecole

On a déjà affirmé que l'Ecole des Traducteurs et des Interprètes de l'Université Laurentienne était, et devait être la pierre de touche du bilinguisme dans cette institution. Des Ecoles de traducteurs existent ailleurs mais avec des buts, un contexte social et des structures différents. Le premier but de l'Ecole est d'apprendre aux étudiants à travailler de manière efficace dans les deux langues officielles du Canada, et dans une troisième langue. L'étudiant doit donc suivre un programme intensif de formation, qui lui donnera les connaissances nécessaires d'une deuxième et d'une troisième langue, qui lui apprendra la théorie et la pratique de sa future profession, qui élargira ses vues et sa culture par le moyen d'une série de cours dans diverses matières.

L'Ecole désire préparer des traducteurs qui travaillent avec le mot écrit, et ceci pour diverses raisons. D'abord la traduction est le genre de travail plus en demande; ensuite tous les interprètes doivent avoir suivi une formation de traducteur préalablement; enfin l'interprétation exige des talents supplémentaires qui consistent dans l'aisance, le tempérament, rendant ainsi difficile le choix des candidats. Ces candidats à l'interprétation doivent être suivis et observés durant toute leur formation et on pourra leur conseiller, si besoin est, de suivre une cinquième année de cours s'ils pensent avoir besoin d'une formation particulière en interprétation simultanée et consécutive, dans l'art de parler en publique, etc.

Le traducteur doit d'abord être habile à traduire dans sa langue maternelle. Au Ca-

nada et à travers le monde, on s'attend à ce que le traducteur ait une solide connaissance en anglais et en français, et qu'il soit capable de traduire dans une autre langue bien qu'à un niveau de compétence moins élevé que ne le ferait une personne dont ce serait la langue maternelle. Le but principal de l'École des Traducteurs de l'Université Laurentienne est de fournir des traducteurs au gouvernement fédéral, à l'industrie et au commerce, et de former des traducteurs capables de travailler dans divers champs sans autre préparation. A cet effet, on a reconnu l'importance d'une troisième langue et l'Université Laurentienne offre cette formation en Espagnol, Russe, Allemand ou Italien, suivant la préférence de l'étudiant. Les étudiants candidats à l'École seront sélectionnés à partir d'un test donné en mars et en septembre. On vérifiera leurs connaissances en anglais, en français et dans une troisième langue, telle que choisie par chaque étudiant.

Le test en anglais se composera d'une composition sur un sujet donné. Le test français sera préparé par le département de français de l'Université; le test dans la troisième langue consistera en un court paragraphe écrit dans cette troisième langue par le candidat.

Ce genre d'examen est rendu nécessaire non seulement pour assurer un haut niveau des candidats à l'entrée mais aussi pour fournir des renseignements sur les étudiants dans le but de les classer plus tard, et de leur conseiller un choix de cours dans leur programme d'étude.

L'Examen jouera aussi le rôle de sélection donnant ainsi à l'École la possibilité de choisir parmi les nombreux candidats. Les étudiants inscrits à l'École posséderont donc beaucoup plus que des connaissances rudimentaires en anglais et en français.

L'examen de langues à la fin de la seconde année permettra à l'École de juger de la connaissance de l'étudiant dans ces deux premières langues. Si besoin est, l'étudiant devra abandonner des cours au choix durant sa troisième et quatrième année dans le but de suivre des cours en anglais ou en français.

Ainsi un certain niveau d'excellence en français et en anglais pourra être garanti parallèlement à la connaissance des techniques spécialisées en rapport avec la profession de traducteur.

Autres règlements académiques de l'École de Traducteurs et d'Interprètes

Avant d'être promu en 2^{ème} année et aux années suivantes à l'École de Traducteurs et d'Interprètes, les étudiants doivent avoir passé avec succès le cours de leur langue maternelle avec une moyenne générale d'au moins 66 p. 100, après reprises si nécessaire, et les cours de la deuxième et troisième langue avec une moyenne d'au moins 60 p. 100, après reprises s'il y a lieu.

Un étudiant qui n'est pas promu peut, ou bien recommencer son année, ou être transféré à un programme général de la Faculté des Arts et des Sciences de l'Université en se servant de ses crédits où cela est possible.

Si l'un des cours, autre les cours de langue, a été un échec, mais qu'une moyenne de plus de 50 p. 100 a été obtenue pour le cours restant, l'étudiant peut passer d'une année à l'autre sous condition de reprendre le cours qu'il aura échoué.

Note:

Les étudiants du niveau « débutant » ne pourront commencer leurs études à ce niveau que dans une seule langue à la fois.

On remarquera que les cours de la troisième langue en première année sont énumérées comme suit: RUSS (Russe), DEUT (Allemand), ITAL (Italien) ou ESPA (Espagnol) 1100. Il s'agit de cours de première année universitaire, et on s'attend à ce que les étudiants possèdent déjà des connaissances de la langue en question. Les étudiants qui n'ont pas encore étudié la langue choisie, auraient intérêt à suivre un des cours d'été de l'année préliminaire offerts par l'Université Laurentienne, au niveau 0900, dans la langue en question. Autrement, ils pourraient se trouver avec un cours à compléter.

L'examen de passage à la fin de la deuxième année vérifie les connaissances de l'étudiant en Anglais et en Français. Des déficiences dans l'une ou l'autre langue entraîneront la perte du privilège des cours libres durant la

troisième et la quatrième année et l'étudiant devra suivre d'autres cours en Français et/ou en Anglais jusqu'à ce que le niveau requis soit atteint.

Admission

Les étudiants inscrits à la 13^{ième} année de l'Ontario à plein-temps doivent utiliser la formule générale de demande d'admission à l'Université distribuée par les écoles secondaires de l'Ontario.

Tous les autres candidats doivent remplir la formule d'admission de l'Université Laurentienne disponible au bureau des admissions. L'étudiant dont le dossier scolaire ne répond pas exactement aux exigences établies devra écrire au bureau des admissions bien avant le début des cours afin que l'on fasse une étude de son cas.

Les exigences de l'admission à l'Université Laurentienne pour les étudiants de la treizième année de l'Ontario apparaissent ci-bas. Sur certains points, les recommandations visent à venir en aide aux conseillers qui guident leurs étudiants vers des programmes d'étude appropriés.

L'Université recommande que:

- 1) Les candidats possèdent un programme d'étude couvrant quatre (4) matières même si un minimum de trois (3) est requis. Ces matières doivent provenir des langues, des mathématiques, des sciences et des sciences sociales;
- 2) les candidats ayant l'intention de poursuivre leurs études dans une certaine langue soient invités à prendre deux (2) crédits dans cette langue;
- 3) le programme d'étude de la treizième année soit le plus vaste possible et comprenne des matières reliées au programme universitaire envisagé;
- 4) les candidats désireux de s'inscrire à l'École des Traducteurs et des Interprètes prennent une troisième langue durant leur treizième année;

L'Université exige:

- 1) que les candidats aient terminé un programme complet de la treizième année comprenant un minimum de trois (3) matières — six (6) crédits ou cinq (5) cours, avec une

moyenne générale de 60 p.c. ou plus. Au moins trois des cinq cours ou quatre des six crédits doivent provenir des langues, des mathématiques, des sciences et des sciences sociales;

- 2) que les candidats de l'École des traducteurs et des Interprètes possèdent au moins deux (2) crédits et une moyenne de 66 % en Anglais et deux (2) crédits et au moins 66 % en French ou Français;
- 3) que les candidats soumettent un relevé complet de leur dossier scolaire des trois dernières années d'études au secondaire;
- 4) que la dernière école secondaire fréquentée par un candidat fournisse un rapport sur la préparation de l'étudiant aux études universitaires;
- 5) que l'Université reçoive pour chaque candidat les résultats des tests standardisés offerts par le Service de l'Admission aux Collèges et aux Universités;
- 6) que les candidats désirant l'admission à l'École des traducteurs et des Interprètes passent un examen en langue avant l'admission à l'École.

La Cité Universitaire

La nouvelle Cité Universitaire s'étend sur quelque sept cents acres, en pleine nature, le long de la route du Lac Ramsey, à dix minutes de voiture de la ville. Le terrain va s'élevant vers le sud jusqu'à une crête rocheuse formant croissant et donnant sur trois lacs.

Les travaux des deux premières phases de la construction de l'Université Laurentienne sont terminés. Ils comprennent l'édifice des Sciences H. J. Fraser, avec salles de cours, laboratoires, bureaux, boutiques, trois auditorium que l'on peut transformer en une seule grande salle, un planetarium et un observatoire; un édifice des classes avec amphithéâtre; l'édifice des arts et des humanités qui loge des bureaux de professeurs, des salles de séminaires et quatre laboratoires de langue; l'édifice de réception et de restauration; enfin l'édifice Ralph D. Parker, ou Tour de l'administration et de la bibliothèque qui abrite la bibliothèque, les bureaux administratifs de l'Université, les bureaux du Conseil des étudiants et les salles communes. Tous ces édifices communiquent entre

eux et l'accès de l'un à l'autre est possible sans sortir à l'extérieur.

A l'est et au sud-est de ces édifices se situent les maisons d'étudiants de Huntington, de Thorneloe, du Collège de l'Université de Sudbury et du Collège Universitaire.

A quelque distance de l'immeuble de la bibliothèque, se trouve le centre des sports. Le Centre d'Education Physique Benjamin F. Avery, les terrains de football et de soccer, une piste de course répondant aux exigences olympiques et des courts de tennis ont été mis en service en septembre 1965. En outre, on inaugurerà en novembre 1971 une piscine de grandeur olympique.

La bibliothèque

La bibliothèque dont l'immeuble imposant domine la Cité Universitaire, rappelle de façon grandiose que c'est le cerveau de l'Université. Plus de 170,000 volumes, périodiques reliés, et publications officielles sont à la disposition des professeurs et des étudiants au rez-de-chaussée et dans la Tour de l'Édifice Parker. La bibliothèque des sciences, située dans l'édifice Fraser, offre une documentation variée dans les sciences pures et les sciences appliquées.

Les bibliothèques des Collèges mettent aussi à la disposition des étudiants et des professeurs des volumes qui traitent des matières qu'enseignent leurs départements de sciences religieuses et de philosophie. On y trouve aussi des volumes de consultation générale et des périodiques choisis.

Les maisons d'étudiants

Quatre maisons d'étudiants logent quelque 650 hommes et femmes à la cité universitaire.

Une formule commune de demande d'admission doit être retournée au secrétaire général du collège où l'on préférerait habiter.

Aucun dépôt n'est requis avec la demande. Cependant, un dépôt non-remboursable de \$ 50.00 devra être versé par le requérant dès qu'on lui aura fait savoir qu'une chambre lui est réservée.

Lors de votre inscription, ce dépôt deviendra une garantie dont la partie inutilisée vous sera remboursée à la fin de l'année académique.

Service du Logement

Pour les étudiants qui désirent se loger dans notre région, nous fournissons un service du logement.

Les logements que nous offrons ont tous été approuvés. Pour plus de renseignements s'adresser au Service du logement des étudiants, bureau numéro L 1111, Université Laurentienne, Sudbury, Ontario.

Le service de santé à l'Université

Le Service de Santé de l'Université a pour but de maintenir et d'améliorer la santé des étudiants. Il y a donc des conditions exigées des étudiants qui entrent à l'Université, et des services à l'usage des étudiants pendant qu'ils sont à l'Université.

Le service de santé a une certaine envergure: il comprend la médecine préventive, les soins psychologiques, l'hygiène et les soins médicaux sous la direction d'un médecin.

Activités étudiantes

L'Université reconnaît l'importance des activités extra-curriculaires dans le développement de l'individu. L'Association générale des étudiants (l'A.G.E.), par son Conseil et ses comités, représente les étudiants et assume la responsabilité d'une grande partie des activités étudiantes. Qu'un étudiant s'intéresse au théâtre, aux publications, à la radio, aux clubs politiques, à l'organisation de la faculté, aux clubs de service, aux sports ou aux activités sociales, sa participation active sera la bienvenue. A travers ses comités culturels et sociaux, l'A.G.E. fournit l'agenda des événements.

Les différents collèges et Ecoles Professionnelles ont aussi leurs associations d'étudiants, responsables de la vie récréative des étudiants inscrits dans leurs organisations. Les activités des étudiants dans les résidences sont organisées par les conseils de résidences. Les étudiants sont également représentés au Sénat de l'Université, au conseil des Gouverneurs et dans les comités permanents de l'Université.

La Galerie d'Art de l'Université Laurentienne (11e étage de l'édifice Parker) et le Musée et Centre des Arts (coin John et Nelson) offrent des expositions d'art et des conférences. Le département des affaires cul-

turelles présente chaque année une série de concerts dans l'auditorium de l'édifice H. J. Fraser à la cité universitaire.

Le service de Consultation

Le Service de Consultation est à la disposition de tout étudiant désireux d'en prendre avantage quel que soient les raisons qui le motivent. L'étudiant qui veut être en mesure de disposer au maximum de son potentiel doit faire face bien souvent à des difficultés soit sur le plan de l'apprentissage, des relations interpersonnelles, des problèmes personnels, ou soit sur le plan de l'orientation académique et/ou professionnelle: le SC est là pour vous aider à y remédier.

Droits à Acquitter

Scolarité	\$ 490.00
Droits accessoires	\$ 73.00
Résidence, chambre simple	\$ 600.00
Résidence, chambre double	\$ 550.00

Pension:

1er semestre du 20 sept. au 17 déc. à raison de 7 jours/sem. (dîner et souper)	\$ 193.00
à raison de 5 jours/sem. (dîner et souper du lundi au vendredi)	\$ 151.00
2ème semestre du 3 janv. au 7 avril (semaine d'étude non-comprise) à raison de 7 jours/sem. (dîner et souper)	\$ 193.00
à raison de 5 jours/sem. (dîner et souper du lundi au vendredi)	\$ 151.00

Aide Financière

Il n'est pas nécessaire de postuler les bourses d'entrée qui sont des bourses d'excellence.

Pour tout autre renseignement consultez l'annuaire de l'Université Laurentienne.

Le Programme d'Aide Financière aux Étudiants de l'Ontario a été institué pour aider financièrement tout citoyen de l'Ontario qui désire poursuivre des études universitaires.

On doit s'adresser pour les formules de demande et autres renseignements au Bureau de l'Aide Financière, Université Laurentienne, Sudbury, Ontario.

La Commission de la fonction publique du Canada intensifie présentement son programme de recrutement d'étudiants intéressés à une carrière dans la traduction. L'Université Laurentienne est chargée de former un certain nombre de ces futurs traducteurs.

Les étudiants inscrits à la 2e, 3e et 4e année de l'École de traducteurs et d'interprètes peuvent ainsi faire une demande d'aide financière auprès de la Commission de la fonction publique.

La Commission de la fonction publique fera d'abord un premier choix parmi les candidats et déterminera ensuite ceux qu'elle juge les plus aptes à suivre son programme de formation. Les boursiers verront leur scolarité payée par la Commission et recevront en plus une allocation annuelle de \$ 2,050. Pendant les vacances d'été, le bureau fédéral de la traduction leur confiera plusieurs tâches qui rapporteront environ \$ 1,500 pour la période d'été.

A la fin de leurs études à l'Université Laurentienne, les boursiers devront se mettre au service du bureau fédéral de la traduction pendant une période de temps égale au nombre d'années d'études subventionnées.